

PROCÈS-VERBAL OU RÉSOLUTION

Le 15 octobre 2014

À une séance ordinaire X, extraordinaire ___, ajournée ___, tenue le 6 octobre 2014 et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

M. Philippe St-Jacques
M. Roger Pilon
M. Alain Patry

M. Conrad Hubert
M. Marcel Lafontaine
Mme Michelle Payette

formant quorum sous la présidence de la mairesse Mme Julie Jolivette.

Mme Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité, occupe le siège de secrétaire.

2014-RAG-5258 APPUI AU SYNDICAT DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DES POSTES

ATTENDU QUE Postes Canada et les conservateurs sabrent dans les services postaux auxquels nous tenons tant en supprimant de bons emplois, en abolissant la livraison à domicile, en haussant les tarifs postaux de façon draconienne, en fermant des bureaux de poste ou en réduisant la taille et en écourtant leurs heures d'ouverture;

ATTENDU QUE Postes Canada n'a pas tenu de consultations adéquates sur ces changements, empêchant ainsi les personnes qui seront les plus touchées de donner leur point de vue;

ATTENDU QUE la fermeture de bureaux de poste ou la réduction de leur taille, la réduction des heures d'ouverture des comptoirs postaux et l'abolition de la livraison à domicile entraîneront l'élimination de milliers d'emplois dans des collectivités partout au pays;

ATTENDU QUE Postes Canada assure un service public qui doit être préservé;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Michelle Payette, appuyée par le conseiller Marcel Lafontaine, propose et il est résolu :

- d'écrire à la ministre responsable de Postes Canada pour demander que le gouvernement annule les changements aux services annoncés par Postes Canada et envisage de nouvelles façons d'accroître les services et les revenus, dont la prestation de services bancaires;
- de demander à la Fédération canadienne des municipalités de réclamer du gouvernement fédéral qu'il consulte adéquatement la population sur le genre de service postal dont elle a besoin avant d'autoriser Postes Canada à effectuer des changements majeurs au service postal public.

La mairesse demande si le vote est unanime. Le vote n'est pas unanime :

Pour : Roger Pilon, Michelle Payette, Marcel Lafontaine, Philippe St-Jacques
Contre : Conrad Hubert et Alain Patry

Adoptée.

**Extrait certifié conforme
Ce 15^e jour d'octobre 2014**



Annie Pelletier, directrice générale